



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**Trente-quatrième Session**

**Athènes, Grèce, 14-17 Avril 2010**

**AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES MÉDITERRANÉENNES**

## **I. INTRODUCTION**

1. Dans ce document sont résumés les principaux avis et suggestions du Comité scientifique consultatif (CSC) relatif à l'aménagement des pêcheries, tel que contenus dans le rapport de la douzième session du Comité (document CGPM:XXXIV/2010/Inf.9). Les conclusions et avis du Comité de l'Aquaculture sont présentés dans le document CGPM:XXXIV/2010/7. Le document se réfère également aux propositions de Recommandation émanant de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), ainsi qu'à la proposition de Recommandation relative à la gestion de la capacité de pêche que la Commission avait demandé de re-examiner durant la 34<sup>ème</sup> session<sup>1</sup>.

## **II. SUGGESTIONS ET AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

2. Sur la base des principales conclusions et propositions émanant de ses organes subsidiaires, le Comité scientifique consultatif (CSC) a approuvé les recommandations suivantes :

### **Aspects relatifs à l'environnement et aux écosystèmes marins**

3. Le CSC a noté les progrès réalisés notamment en ce qui concerne la définition d'habitat sensible et la promotion des activités concernant le suivi des élasmobranches. Il a noté, que par rapport à la zone de pêche réglementée établie l'an dernier dans le Golfe du Lion, les données sur les navires opérant dans la zone n'avaient pas été communiquées au Secrétariat, comme requis par la recommandation CGPM/33/2009/1.

4. Le CSC a approuvé les propositions suivantes :

<sup>1</sup> Paragraphe 88 du Rapport de la 33<sup>ème</sup> session

- Importance de disposer de données provenant du système de surveillance des navires (SSN) et nécessité de mettre en place des règles formelles sur la mise à disposition, l'accès et l'utilisation de ces données ;
- Besoin urgent que les pays membres fournissent des informations, y compris des informations issues des systèmes de surveillance des navires si possible, sur le nombre de navires pratiquant des activités de pêche et sur leur nombre de jours de pêche respectif en 2008 dans l'espace délimité comme zone de pêche à accès réglementé dans le Golfe du Lion ;
- Tenue d'une réunion en 2010 pour définir les aspects techniques pertinents concernant les données SSN ;
- Explorer la possibilité d'une nouvelle approche de gestion visant à fermer tous les fonds marins pour la pêche au chalut et d'autoriser certaines zones bien délimitées ;
- Continuer à développer la collaboration entre la CGPM et certaines organisations partenaires concernant l'identification des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et la protection des ressources marines vivantes qui pourraient aussi avoir d'éventuelles conséquences pour la gestion des pêches.

### **Collecte de l'information et des statistiques**

5. Le Comité scientifique consultatif a entériné les avis concernant la collecte des données et informations statistiques, tel que formulés par ses Sous-comités ainsi que les résultats de l'atelier sur le journal de bord tenue en 2009 à Rome en particulier la proposition d'un format standard de ce journal. Le CSC a, en particulier, appelé l'attention de la Commission sur l'importance de la transmission, dans les plus brefs délais, des données requises par la Commission et ses organes subsidiaires.

6. Le CSC a en outre demandé à la Commission de:

- Etablir un journal de bord régional comprenant les paramètres présentés au tableau de l'Annexe 1 et d'adopter une éventuelle recommandation à ce sujet ;
- Procéder à une analyse plus approfondie en 2010 sur le seuil optimal de poids à partir duquel les prises devraient être déclarées dans le contexte des pêches en Méditerranée et dans la mer Noire;
- Envisager la possibilité de convertir la composante 1.5 de la tâche 1 en Tâche 2 concernant les paramètres biologiques nécessaires pour l'évaluation des stocks ainsi que les points de référence biologiques;
- Prévoir la possibilité de traduire le logiciel de saisie des données de la Tâche 1 dans les langues de travail de la CGPM y compris les implications budgétaires y afférents.

### **Aspects socio-économiques de la pêche**

7. Le CSC a mis l'accent sur l'importance d'assurer un suivi approprié en ce qui concerne la pêche récréative et a entériné la proposition selon laquelle il fallait affiner sa définition pour la rendre plus cohérente avec les définitions adoptées et est convenu que la question des définitions devrait être traitée dans le cadre de l'atelier proposé par le SCESS pour la prochaine période intersessions. Le Comité a pris note du travail préliminaire accompli par le SCESS d'aborder les questions concernant les effets des fluctuations des cours des carburants. Il a pris note également des réflexions concernant l'amélioration de la participation d'économistes nationaux spécialisés dans les pêches aux activités du SCESS et la meilleure manière de mettre en place ou de consolider ces capacités et de promouvoir et renforcer les activités de ce Sous-Comité.

8. Le CSC a en outre demandé à la Commission de:

- Considérer la possibilité de mettre en place un projet spécifique qui stimulerait le renforcement des capacités des économistes de pêche et notamment sur l'utilisation de données sociales et économiques dans des modèles bioéconomiques afin de produire une analyse des mesures et des scénarios de gestion;
- Disposer de données multidisciplinaires pour évaluer les effets des recommandations relatives à la gestion de la sélectivité des engins de pêche, notamment à la mise en oeuvre d'un maillage minimum et de dispositifs permettant de réduire les prises accessoires.

### **Suivi de l'état des ressources halieutiques et mesures de gestion des pêcheries**

9. Le Comité scientifique consultatif a noté avec satisfaction l'augmentation des évaluations conduites dans les sous- régions géographiques, ainsi que de la progression continue des travaux, aussi bien en quantité qu'en qualité même si d'autres améliorations sont encore nécessaires. Il a cependant été noté de nouvelles recherches seraient nécessaires pour vérifier l'existence de corrélations susceptibles d'influer sur la délimitation spatiale des unités de stock et sur les évaluations effectuées dans les sous régions géographiques et a insisté sur l'urgence d'améliorer les formulaires d'évaluation des stocks, en y ajoutant de nouvelles fiches réservées en particulier aux évaluations des stocks.

10. Concernant l'évaluation des stocks, le CSC a passé en revue les résultats concernant les travaux effectués durant les groupes de travail spécialisés ou directement durant les sessions du Sous-comité de l'évaluation des stocks.

11. le Comité a longuement débattu des contradictions qu'il avait relevées entre l'état des stocks et les avis de gestion pour les petits pélagiques dans la sous- région géographique 17. Il a été suggéré qu'à l'avenir, les avis de gestion soient accompagnés de points de référence pour la biomasse et qu'une nouvelle évaluation pratique des stocks de sardines et d'anchois soit réalisée dans la sous- région 17 en 2010, au moyen des données pertinentes les plus à jour tout en fournissant une documentation complète des changements introduits et d'analyser leurs effets.

12. Le CSC a approuvé les propositions spécifiques suivantes:

- Etablir un groupe de travail conjoint ad hoc composé de scientifiques marocains et espagnols chargés d'analyser les données existantes sur la dorade rose (*Pagellus bogaravaeo*) dans la sous-région géographique (GSA) 3;
- Axer la mesure de réduction de l'effort de pêche des espèces démersales sur la capacité et les opérations des flottilles, ce qui serait plus utile aux gestionnaires des pêches;
- finaliser la mise en place de la base de données commune pour les pêcheries de la sardine et de l'anchois et le suivi direct dans l'Adriatique au niveau sous-régional;
- renforcer la coopération entre la France et l'Espagne pour la mise à jour des données biologiques et relatives aux captures et à l'effort de pêche, recueillies par les deux pays, qui pratiquent la pêche à la sardine dans le golfe du Lion;
- surveiller la pêche d'alevins au sud de la Sicile, dont l'impact sur la pêche à la sardine n'est pas connu.

13. Se basant sur les informations scientifiques disponibles concernant la situation des stocks évalués, sous- région par sous- région, le CSC a entériné les avis de gestion concernant quelques espèces démersales et de petits pélagiques. Ces avis sont reproduits dans l'annexe 2

(a et b) de ce document. La Commission est invitée à examiner la possibilité que des avis puissent être traduits en mesure de gestion sous la forme d'une recommandation ou d'une résolution.

#### **Proposition de Recommandation émanant des travaux du CSC**

14. Le CSC s'est référé à la décision de la Commission de réduire de manière générale l'effort de pêche, afin de protéger les stocks demersaux de la Méditerranée (Résolution CGPM:XXXI/33/2009/1) et été d'avis unanime que des preuves solides existent pour renforcer la mesure prise en transformant cette Résolution en Recommandation contraignantes en vertu de l'article V de l'Accord portant création de la CGPM.

#### **Proposition concernant la gestion de la capacité de pêche en Méditerranée**

15. La proposition de recommandation telle qu'elle figure au document CGPM:XXXIV/2010/Inf.15, relative au gel de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CGPM a été proposée par l'UE durant la 33ème session de la Commission qui a décidé de la réexaminer à sa 34ème session considérant également l'avis émanant de l'atelier transversal sur l'évaluation, le suivi et la gestion de la capacité de pêche qui s'est tenue à Rome en février 2010. Le rapport détaillé de l'atelier porte la référence CGPM:XXXIV/2010/Inf.10. L'atelier a débattu de différentes options qui peuvent être envisageable dont les deux principales qui peuvent être combinées sont :

- Développement d'un plan d'action régional pour la gestion de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CGPM qui inclurait des actions spécifiques et des activités qui pourront être identifiées dans le cadre d'ateliers sous-régionaux à prévoir en 2010 et 2011 ;
- Geler la capacité de pêche dans toute la zone de la CGPM. La mise en œuvre de cette décision devra être étroitement liée la mise en œuvre intégrale du registre de la flotte.

#### **Proposition de Recommandations de la CICTA relatives à des pêcheries Méditerranéennes**

16. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a adopté, lors de sa 21ème réunion ordinaire (Brésil, Novembre 2009), les Recommandations suivantes concernant la pêche en Méditerranée:

- Recommandation [09-04] de la CICTA visant à un cadre de gestion pour l'exploitation durable de l'espadon de la Méditerranée et remplaçant la recommandation 08-03 de la CICTA ;
- Recommandation [09-06] de la CICTA pour amender la recommandation 08-05 visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'atlantique est de la Méditerranée ;
- Recommandation [09-07] de la CICTA sur la conservation des renards de mer capturés en association avec les pêcheries dans la zone de la convention de l'ICCAT.

17. Le texte de ces propositions est reproduit dans le document CGPM:XXXIV/2010/Inf.13.

#### **IV. MESURES SUGGÉRÉES POUR LA COMMISSION**

18. La Commission est invitée à examiner les conclusions et avis émanant de son Comité scientifique consultatif et à approuver ceux qu'elles jugent appropriés.

19. La Commission est également invitée à examiner, pour adoption éventuelle, les projets de Recommandation concernant la gestion de la capacité de pêche en Méditerranée ainsi que celles adoptées par la CICTA en 2009, concernant la Méditerranée.



## ANNEXE 1 (suite)

## GFCM Logbook fields

Ref.	FIELD NAME	CODE	DESCRIPTION
<b>1</b>	<b>Vessel details</b>		
1a	Name	-	Name of vessel(s).
1b	Radio call sign (if any)	-	Name of radio call sign if present on the vessel(s).
1c	External identification	-	National registration number or other identification displayed on hull of vessel(s).
1d	GFCM unique identifier	ISO Flag code + 9 digits	Unique vessel identifier for the life of the vessel, composed of the ISO code of the flag country + 9 digits.
1e	Number of crew	-	Number of crew onboard vessel(s) during fishing trip.
1f	Fuel consumption	-	Fuel consumed during the fishing trip.
<b>2</b>	<b>Master details</b>		
2a	Name	-	Name of master(s).
2b	Address	-	Address of master(s).
<b>3</b>	<b>Trip and landing dates</b>		
3a	Year	-	Year of fishing trip and landing.
3b	Departure	-	Day, month, hour and port of departure.
3c	Return	-	Day, month, hour and port of return.
3d	Landing	-	Day, month and port of landing (if different from 3c).
<b>4</b>	<b>Gear used</b>		
4a	Gear code	ISSCFG	Code of the gear(s) used during the fishing trip according to the International Standard Statistical Classification of Fishing Gear (ISSCFG).
4b	Dimension 1	-	First dimension of gear used: <i>Trawls: warp length; Nets: length of one set; Longlines: length of one set; Dredge: mouth width</i>
4c	Dimension 2	-	Second dimension of gear used: <i>Trawls: bridle length; Nets: height; Longlines: number of hooks per line</i>
4d	Mesh/Hook size	-	Mesh size of net (codend for trawls). Hook size.
4e	Characteristics	-	Specific characteristics of gear used: <i>Mesh type: diamond / square; Hook type: circle / J-type; Name of selective device: specify; Other: describe</i>
<b>5</b>	<b>Transshipment (if applicable)</b>		
5a	Name	-	Name of recipient vessel.
5b	Radio call sign (if any)	-	Radio call sign of recipient vessel (if present).
5c	External identification	-	National registration number or other identification displayed on hull of recipient vessel.
5d	Nationality	-	Nationality of recipient vessel.
5e	Date of transshipment	-	Day and month of the transshipment.
<b>6</b>	<b>Fishing activity</b>		
6a	Fishing date	-	Date (day and month) of fishing activity.
6b	Gear code	ISSCFG	Code of the gear (as reported in 4a) according to the International Standard Statistical Classification of Fishing Gear (ISSCFG).
6c	Gear units	-	Total gear units deployed: <i>Number of Traps (NTRP), Number of Hooks (NHKS), Length of Net (m) (LNET), Number of trawl nets (NTRN), Number of FADs fished (NFAD).</i>
6d	Number of fishing operations	-	Number of fishing sets, hauls or encircling operations (per FAD in the case of an FAD fishery)
6e	Fishing duration	-	Fishing duration in hours (soaking time for passive gears).
6f	GSA	GFCM GSA number (1-30)	The GFCM Geographical Sub-Area ( <i>Resolution GFCM/33/2009/2</i> ) in which the fishing activity took place (see Annex E).
6g	GFCM Statistical Grid (SG)	GFCM SG code	GFCM grid 30" x 30" in which the fishing activity took place (see Annex E)
<b>7</b>	<b>Catch information</b>		
7a	Total catch	-	Total weight of the entire catch (all species) of fishing operation to be reported in kg
7b	Species name	-	Common name of the species caught.
	Species code	ASFIS 3-Alpha code	ASFIS 3-Alpha code of each species specified in 7b (see Annex D).
	Catch by species	-	Weight of catch by species to be reported in kg.
7c	Total discards	-	Total weight of discards (all species) to be reported in kg.
<b>8</b>	<b>Landing declaration</b>		

8a	Presentation of landings	-	Landing weight in kg by species and type of presentation: <i>Whole (WHL), Guttet (G), Gilled and Guttet (GG), Filleted (F), Headed (HD)</i> .
8b	Transshipment	-	Weight of transhipped catch by species to be reported in kg.
<b>9</b>	<b>Agent</b>		
9a	Name and address	-	Name and address of agent (if applicable).
9b	Signature	-	Signature of agent (if applicable).
<b>10</b>	<b>Comments</b>		



## ANNEXE 2 (a)

## Avis concernant la gestion des espèces démersales

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
<b>GSA 3</b> (Mer d'Alboran Sud)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 60 pour cent la mortalité par pêche.</b>	Variabilité tendancielle de la mortalité par pêche	Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était <b>considérée comme préliminaire</b>	L'évaluation était considérée comme préliminaire
	<i>Pagellus bogaraveo</i>	Modérément exploité	<b>Maintenir la mortalité par pêche au niveau actuel</b>	Du fait de l'aplatissement de la courbe Y/R de production par recrue, la valeur Fmax n'est pas bien définie	En raison de l'état d'épuisement de l'espèce sur la côte espagnole et de l'incertitude de l'unité de stock dans la mer d'Alboran, <b>une évaluation conjointe pour les GSAs 1 et 3 est recommandée</b>	Vérifier l'unité de stock
	<i>Parapenaeus longirostris</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser la mortalité par pêche de 30 à 66 pour cent (selon le modèle). Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	De nombreuses valeurs Fter ont été essayées. Le modèle de Schaefer était bien adapté aux données	Les résultats dérivant de l'utilisation de données sur une seule année dans le modèle analytique, ont été complétés par les données couvrant plusieurs années utilisées dans le modèle de Schaefer	Approuvé avec l'observation selon laquelle le stock devrait être évalué comme épuisé
	<i>Boops boops</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 64 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	Aucune observation particulière	<b>Inclure également dans l'évaluation les données relatives aux pêches artisanales, le cas échéant</b>	Pas d'autres commentaires
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 76 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	Aucune observation particulière	<b>Inclure également dans l'évaluation les données relatives aux pêches artisanales, le cas échéant</b>	Pas d'autres commentaires
<b>GSA 5</b> (Iles Baléares)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Améliorer le modèle d'exploitation par chalutage et réduire l'effort de chalutage. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Améliorer la connaissance de la limitation du stock dans cette zone. Explorer la possibilité de joindre les données des GSAs 5 et 6.
	<i>Mullus surmuletus</i>	Pleinement exploité			Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé
	<i>Aristeus</i>	Surexploité			Le SCSA souscrit à	Approuvé

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
	<i>antennatus</i>				l'avis de gestion du Groupe de travail	
GSA 7 (Golfe du Lion)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Améliorer le modèle d'exploitation par chalutage, interdire à la pêche les zones de reproduction, mettre en application la maille carrée 40 mm du cul de chalut</b>		Il est nécessaire de réduire l'effort de pêche	Approuvé Mise en œuvre urgente de la maille carrée au moins 40 mm dans les culs de chalut
	<i>Mullus barbatus</i>	Pleinement exploité	<b>Réduire l'effort de pêche</b>		<b>Le Sous-Comité a modifié l'état du stock, à surexploité</b>	Approuvé comme surexploité
GSA 9 (Mer ligurienne et mer Tyrrhénienne Nord)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 40 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 30 pour cent la mortalité par pêche (en cas de point de référence FMSY)</b>		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
	<i>Parapenaeus longirostris</i>	Pleinement exploité			Le diagnostic de l'état du stock est également basé sur le fait que la mortalité par pêche est proche de F0.1	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
GSA 10 (Mer Tyrrhénienne Sud et Centre)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Réduire l'effort de pêche pour avoir une mortalité par pêche inférieure à F0.1.</b>  <b>Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
GSA 15 (Malte)	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	<b>Réduire de 30 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	Les résultats du modèle SURBA sont incertains, ce qui est probablement dû à l'ensemble de données à court terme	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
	<i>Mullus surmuletus</i>	Pleinement exploité	<b>Maintenir la mortalité par pêche au niveau actuel</b>	Les résultats du modèle SURBA sont incertains, ce qui est probablement dû à l'ensemble de données à court terme	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé
<b>GSA 15+16</b> (Malte + Sicile Sud)	<i>Aristaeomorpa foliacea</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche de 30 pour cent (en cas de point de référence F0.1)</b>		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
<b>GSA 17</b> (Partie occidentale de l'Adriatique Nord)	<i>Nephrops norvegicus</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche des femelles de 64-68 pour cent et celle des mâles de 77-79 pour cent (selon les valeurs M). Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	Des données n'étaient disponibles que pour la partie occidentale de l'Adriatique	<b>Une évaluation conjointe avec des données couvrant l'ensemble de la GSA a été recommandée</b>	Il est recommandé de joindre les données couvrant l'ouest et l'est pour effectuer une nouvelle évaluation
	<i>Solea solea</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche de 82-86 pour cent. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	La répartition géographique a indiqué qu'avec l'âge les soles de l'Adriatique se déplacent vers l'est. La mortalité par pêche basée sur les données relatives aux côtes italiennes peut donc être biaisée	<b>Une évaluation conjointe avec des données couvrant l'ensemble de la GSA a été recommandée</b>	Il est recommandé de joindre les données couvrant l'ouest et l'est pour effectuer une nouvelle évaluation
<b>GSA 25</b> (Chypre)	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	<b>Réduire la pression de pêche</b>		La pression de pêche étant largement liée à la pêche artisanale, le Sous-Comité a recommandé <b>un suivi plus étroit de ces pêches</b>	Approuvé
<b>GSA 26</b> (Sud du Levant)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche de 51 pour cent. Un plan de gestion à long terme est nécessaire</b>	Le modèle n'était pas bien adapté aux données de 2008. L'état du stock ne se rapporte qu'à la période à l'étude	<b>Il y a un besoin d'améliorer la connaissance du stock unitaire dans la zone</b>	Il a été demandé d'améliorer la connaissance du stock unitaire dans cette GSA
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche de 61 pour cent</b>		Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était <b>considérée comme préliminaire</b>	L'évaluation était considérée comme préliminaire

<b>GSA</b>	<b>Stock</b>	<b>État du stock</b>	<b>Avis de gestion du Groupe de travail</b>	<b>Observations du Groupe de travail</b>	<b>Observations du SCSA</b>	<b>Observations du CSC</b>
	<i>Mullus surmuletus</i>	Surexploité	<b>Réduire la mortalité par pêche de 63 pour cent</b>		Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était <b>considérée comme préliminaire</b>	L'évaluation était considérée comme préliminaire

## ANNEXE 2 (b)

## Avis de gestion concernant les petits pélagiques

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
GSA 1 (Mer d'Alboran Nord)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	<b>Absence de points de référence</b>	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée. Toutefois, sur la base des données examinées, il convient d'indiquer une <b>mortalité par pêche élevée</b> , plutôt qu'une <b>mortalité par pêche modérée</b>	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Sardina pilchardus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	<b>Absence de points de référence</b>	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée. Toutefois, sur la base des données examinées, le stock de sardine était considéré comme <b>pleinement exploité, avec un risque de surexploitation</b>	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 6 (Nord de l'Espagne)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche élevée et une faible abondance	<b>Absence de points de référence</b>	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Sardina pilchardus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	<b>Absence de points de référence</b>	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 7 (Golfe du Lion)	<i>Sardina pilchardus</i>	Modérément exploité, mais avec une abondance moyenne de la biomasse	Les estimations de la biomasse pour la période 2006-2008 restant inférieures à celles de l'année 2005, il est recommandé de <b>ne pas intensifier l'effort de pêche</b>	Pêche multi-spécifique. Avis en cohérence avec celui donné pour l'anchois. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation acoustique non biaisée de la biomasse	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail. L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Modérément exploité, mais avec une faible abondance de la biomasse	Considérant le faible niveau de biomasse des 4 dernières années, par rapport aux séries d'évaluations acoustiques disponibles, il est recommandé de <b>ne pas intensifier l'effort de pêche</b>	Pêche pélagique multi-spécifique. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation acoustique non biaisée de la biomasse (concordant avec une estimation	<b>Approuvé.</b> L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
				selon la méthode DEPM). Fléchissement tendanciel dans les GSAs 6, 7		
<b>GSA 16</b> (Sud de la Sicile)	<i>Sardina pilchardus</i>	Modérément exploité, mais avec une abondance intermédiaire de la biomasse	Niveaux de biomasse moyens en 2006-2008 aux niveaux modérés de pêche. En cohérence avec l'anchois, il est recommandé de <b>ne pas augmenter l'effort de pêche de l'anchois</b>	Pêcherie mixte. Avis cohérent avec celui de l'anchois. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation non biaisée de la biomasse par l'acoustique	<b>Approuvé.</b> L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Mortalité de pêche élevée à faible niveau d'abondance du stock	Étant donné que la biomasse a été très faible pendant 3 ans consécutifs (2006, 2007, 2008) et la tendance croissante du taux d'exploitation, <b>effort de pêche ne doit pas augmenter</b>	Pêcherie mixte avec la sardine. Évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation non biaisée de la biomasse par l'acoustique (ce qui est cohérent avec une estimation DEPM). Taux de capture est à la moyenne des 3 dernières années	<b>Approuvé.</b> L'utilisation de PRB est également recommandée.	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
<b>GSA 17</b> (Nord de l'Adriatique)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Modérément exploité	<b>Ne pas augmenter l'effort de pêche</b>		<b>Approuvé.</b> L'utilisation de PRB est également recommandée. Les différences substantielles entre les nouvelles évaluations et celles des années précédentes ont été expliquées par l'amélioration des évaluations dues à l'incorporation de données couvrant l'ensemble de la GSA	Étant donné que l'état du stock était largement différent de l'évaluation précédente, le délégué de l'UE a déclaré que cette nouvelle évaluation devra être validée plus en profondeur avant d'être acceptée
	<i>Sardina pilchardus</i>	Pleinement exploité	<b>Ne pas augmenter l'effort de pêche</b>		L'utilisation de PRB est également recommandée. Les différences substantielles entre les nouvelles évaluations et celles des années précédentes ont été expliquées par l'amélioration des évaluations dues à l'incorporation de données couvrant l'ensemble de la GSA	Étant donné que l'état du stock était largement différent de l'évaluation précédente, le délégué de l'UE a déclaré que cette nouvelle évaluation devra être validée plus en profondeur avant d'être acceptée
<b>GSA 22</b> (Mer Égée, Partie grecque)	<i>Sardina pilchardus</i>	Pleinement exploité	Exploités de manière durable, opérant au dessus mais à proximité	Pêcherie mixte. évaluation ICA devrait être pris avec prudence	<b>Approuvé</b>	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du Groupe de travail	Observations du Groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
			d'un niveau de rendement optimal, <b>sans possibilité d'expansion future</b>	compte tenu de la courte durée des séries chronologiques. Tendance à la hausse les estimations de la BRR, depuis 2004.		
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Pleinement exploité	Exploités de manière durable, opérant au dessus mais à proximité d'un niveau de rendement optimal, <b>sans possibilité d'expansion future</b>	Pêcherie mixte. évaluation ICA devrait être pris avec prudence compte tenu de la courte durée des séries chronologiques. Tendance à la hausse les estimations de la BRR, depuis 2004. Moyenne de taux d'exploitation (dernières 5 années) =0.35, juste < au niveau pour le déclin du stock (E<0.4, Patterson , 1992)	<b>Approuvé</b>	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche